

AIDE NAISSANCE

Vous devez prendre connaissance des conditions d'attribution de l'ensemble de nos prestations et spécifiquement de celle-ci dans le règlement intérieur / onglet documents de notre site Internet :

www.union-sociale.coop.

L'aide naissance est une des seule prestation qui reste à nous adresser par courrier postal uniquement.

Nous avons formaté nos imprimés pour qu'ils puissent être numérisés afin d'en automatiser l'enregistrement et répondre aux attentes de nos adhérents en terme de qualité et de rapidité de traitement.

Les prestations sont soumises à une ancienneté coopérative ou à la date de la première cotisation de la Scop ou Scic à nos œuvres sociales.

Le délai d'envoi des demandes est de 6 mois à compter du premier jour de la réalisation de la prestation attendue. Il n'est fait aucune dérogation.

AIDE NAISSANCE :

3 mois d'ancienneté coopérative ou 3 mois de cotisation de la société.

Enfant né en France ou à l'étranger pour un salarié détaché ou enfant adopté.

Vous adressez avec l'imprimé de demande tamponné et signé par la/le responsable de la Scop ou Scic la copie du livret de famille ou si vous n'en avez pas la copie de l'extrait d'acte de naissance.

Un RIB et votre accord pour la préservation des données

(À nous envoyer lors de la première demande de prestation à l'Union Sociale des Scop et des Scic).

Un mail est adressé à la Scop ou la Scic si le dossier est incomplet (*en général le mercredi*).

La demande est alors affichée sur le site en rouge/orangé.

Elle reste en attente 15 jours puis notre programme la supprime.

Les demandes rejetées ne bénéficient pas d'avertissement. Vous ne les voyez pas dans votre espace. Ce sera la seule possibilité d'en connaître le non traitement.

Vous ne devez nous adresser que les documents demandés. Chaque prestation a ses règles et il est inutile de nous envoyer des documents que nous allons placer en recyclage.

Merci d'avoir lu ce document et de le conserver. Ainsi, si vous avez oublié nos règles de gestion vous les retrouverez et vous n'aurez plus à les imprimer.

**Bienvenue à votre enfant
dans le monde des coopérateurs.**

IMPORTANT

PROTECTION DES DONNÉES (coopérateur uniquement)

À nous adresser avec une demande de prestation

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD- règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016),s entré en vigueur depuis le 25 mai 2018, impose de nouvelles obligations aux structures qui ont recours à un traitement informatique de données à caractère personnel.

Ce règlement s'applique au traitement des données que l'Union Sociale des Scop et des Scic collecte pour gérer les œuvres sociales du mouvement coopératif.

Aussi, nous vous remercions de nous donner votre accord pour conserver les données personnelles que vous nous transmettez pour bénéficier de nos prestations.

Nous vous informons que l'accès aux prestations ne sera possible que si l'on peut enregistrer les données personnelles nécessaires au traitement de vos demandes et les conserver.

Dans le cas contraire nous ne pourrons pas vous attribuer nos prestations.

Nous tenons à vous informer que ces données restent strictement confidentielles et ne sont exploitées que par nos services. En aucune manière elles ne sont diffusées et nous avons pris toutes les mesures en vigueur pour qu'elles ne soient pas divulguées.

Notre système informatique est protégé des attaques malveillantes.

Merci de nous renvoyer ce document

en apposant en manuscrit votre signature précédée de la mention suivante :

« J'accepte que l'Union Sociale des Scop et des SCIC conserve mes données personnelles aux fins de traiter uniquement mes demandes de prestations »¹.

Vous avez la possibilité de vous rétracter en adressant à l'Union Sociale des Scop et des Scic un courrier demandant que vos données personnelles soient détruites.

Nom et Prénom du coopérateur :

NOM :

PRÉNOM :

Nom de la Scop ou de la SCIC

NOM :

¹ ***mention manuscrite à rajouter :*** _____

SIGNATURE DU OU DE LA SALARIÉ(E)

DATE : / /

INFORMATIONS CONCERNANT LA SCOP OU LA SCIC

N° CONFÉDÉRAL : / /

DATE D'ADHÉSION : / /

IDENTITÉ SOCIÉTÉ :

NOM DU RESPONSABLE SIGNATAIRE
DES DEMANDES DE PRESTATIONS :

ADRESSE POSTALE

COMPLÉMENT D'ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ADRESSE MAIL :

@

N° DE TÉLÉPHONE DU RESPONSABLE :

INFORMATIONS CONCERNANT LA SALARIÉE (LA BÉNÉFICIAIRE), LE SALARIÉ (LE BÉNÉFICIAIRE) DE LA SCOP OU LA SCIC

NOM :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE POSTALE

COMPLÉMENT D'ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ADRESSE MAIL :

@

DATE D'ENTRÉE : / / *Si temps partiel, durée de travail hebdomadaire* *ou Mensuelle*

LES AYANTS DROIT CONCERNÉS PAR LA DEMANDE :

CONJOINT : NOM / PRÉNOM :

/

ENFANTS À CHARGE FISCALEMENT : NOM / PRÉNOM :

/

/

/

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA SCOP OU DE LA SCIC

DATE DE LA DEMANDE : / /

VOUS AVEZ PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DES PIÈCES À FOURNIR

**Le salarié doit avoir 3 mois de présence dans la Scop ou la Scic le jour de la naissance.
Délai accordé, 6 mois à compter du jour de de la naissance pour transmettre la demande.**

AIDE NAISSANCE

PARENTS : LE OU LA SALARIÉ(E)

NOM :

PRÉNOM :

ENFANTS :

NOM :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

NOM :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

NOM :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

NOM :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / /

Conditions suspensives ou de rejet :

Règlement intérieur onglet documents du site. www.union-sociale.coop.

Absence de l'extrait d'acte de naissance.

Enfant né à l'étranger.

Absence de l'accord de préservation des données.

DATE DE LA DEMANDE : / /

SIGNATURE DU OU DE LA SALARIÉ(E)